

Élections CARPIMKO 2010

Pour l'avenir de notre retraite votons FFMKR

Pour une retraite digne et préservée dans un contexte de crise

Pour mieux accompagner les accidents de la vie et répondre à l'urgence des situations difficiles

Pour maîtriser sa retraite complémentaire, pouvoir décider de ses engagements, et anticiper la dépendance

Pour sortir de l'injustice de la compensation interprofessionnelle qui favorise les professions qui ont les plus hauts revenus

Pour en finir avec les attaques contre les acquis conventionnels des masseurs-kinésithérapeutes

Pour préserver la qualité de vie des seniors et recentrer l'action sociale sur la perte d'autonomie

Ma retraite,
j'y tiens !
Je vote
FFMKR

Nous sommes appelés à voter pour élire nos représentants à la CARPIMKO. Dans un contexte de réforme générale des retraites, cette élection est capitale pour notre avenir. Nul ne sait, aujourd'hui, dans quelle mesure cette réforme impactera la retraite des professions libérales et donc celles des masseurs-kinésithérapeutes, mais il est impensable que nous passions à travers les mailles du filet. Notre retraite a déjà été mise à mal par le hold-up perpétré par le gouvernement sur notre avantage social vieillesse (ASV). La FFMKR ainsi que les autres syndicats se sont vivement opposés à cette spoliation. Le combat n'est d'ailleurs pas terminé et un recours devant le Conseil d'État a été porté par nos représentants.

Les professions paramédicales, dont le régime de retraite est géré par la CARPIMKO, présente une démographie bien plus favorable que celles d'autres professions libérales regroupées au sein de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales (CNAVPL). Aussi nous finançons la retraite de professions dont les revenus et les capacités de capitalisation sont bien supérieurs aux nôtres. Il nous faut donc peser sur les décisions de la CNAVPL afin qu'elles ne nous soient pas défavorables. Notre chance aujourd'hui est de détenir un mandat de premier ordre au sein du bureau de cette organisation. En effet, Françoise DEVAUD, actuelle présidente de la CARPIMKO est également Vice-présidente de la CNAVPL. Bien sûr, si elle perdait son siège, ce serait un échec pour la FFMKR mais surtout une catastrophe pour la CARPIMKO et pour les masseurs-kinésithérapeutes. Nous perdriions à coup sûr notre place au bureau de la CNAVPL mais aussi la présidence de la CARPIMKO. La profession se verrait confisquer les leviers qu'elle détient pour agir.

La situation actuelle est tellement tempétueuse qu'il serait par trop dangereux aujourd'hui de changer de timonier. Notre équipe n'a pas démérité et présente un programme cohérent et ambitieux. Quelle que soit la valeur de nos adversaires que nous respectons, nous vous demandons de voter pour la liste de la FFMKR.

Claude Cabin

Sommaire

Page 3 : La retraite des professions libérales

Page 4 : Vos élus FFMKR

Page 5 : Demandez le programme !

Page 6 : N'oubliez pas de voter !

Directeur de la publication :
Bernard Codet

Rédacteur en chef :
Philippe Cochard

Comité de rédaction:

Jean-Louis Besse, Sandrine Bressand, Claude Cabin, Éric Charuel, Jacques Duboin, Jean-Pierre Lemaître, Dinah Mimoun, Fanny Rusticoni, Odile Sandrin, Ludwig Serre.

Contact :
kfp@smkrp.org

Graphisme et mise en page :
Claude Cabin

Crédits photos : Claude Cabin, , www.photo-libre.fr.



Faites-nous partager vos bonnes adresses, curiosités, clins d'œil, etc
kfp@smkrp.org

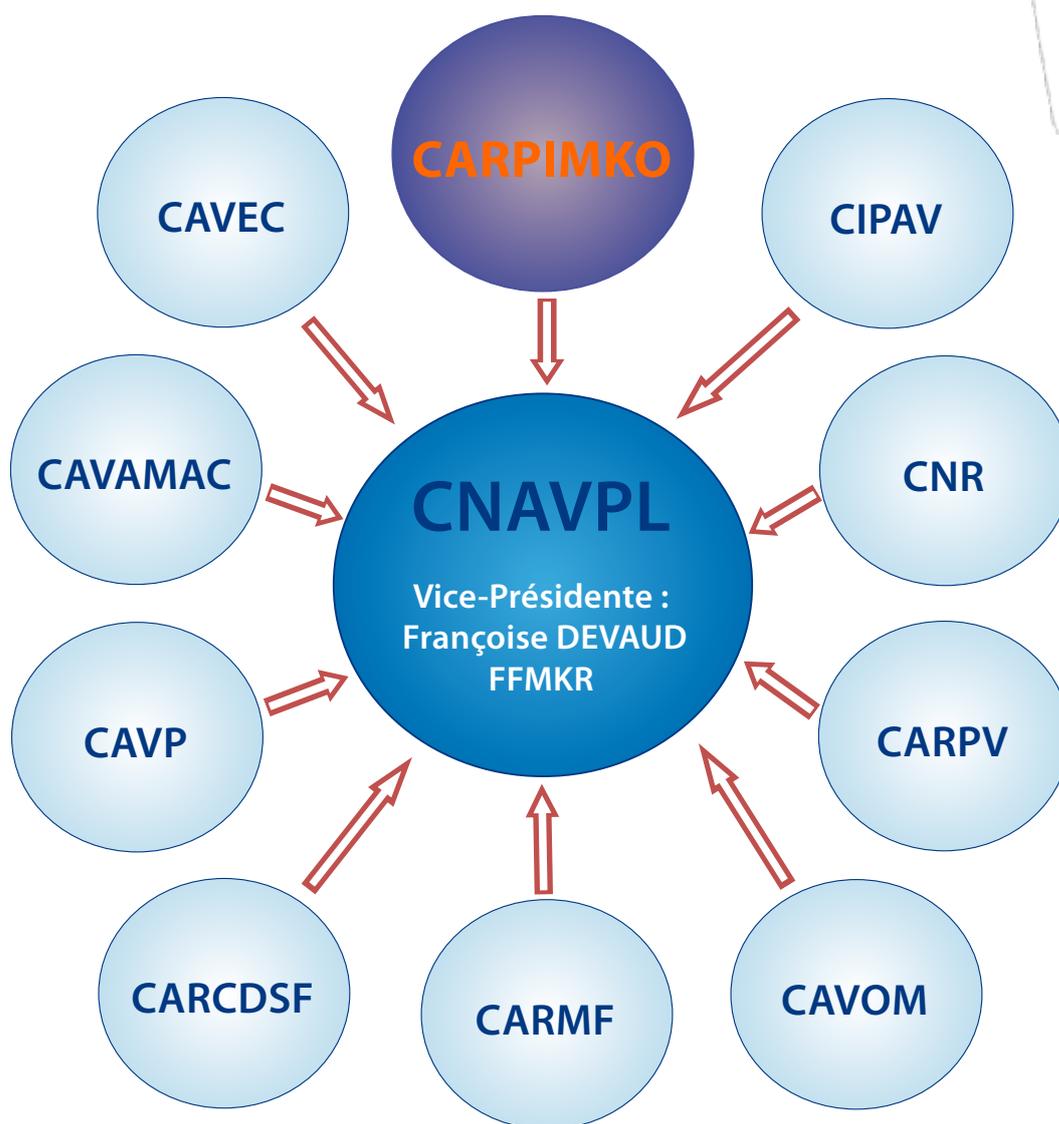
La retraite des professions libérales

L'Organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales comprend une Caisse nationale, la CNAVPL, et dix Sections professionnelles, dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Les Sections professionnelles assurent, pour le compte de la CNAVPL, le recouvrement des cotisations et le service des prestations du régime de base.

C'est la CNAVPL qui fixe les règles du régime de base. **Restons aux manettes** si nous ne voulons pas payer encore plus pour les notaires, les huissiers et les agents d'assurance !

Votons pour la liste FFMKR



CNAVPL : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales

CRN : Caisse de Retraite des Notaires

CAVOM : Caisse d'Assurance Vieillesse des Officiers Ministériels, officiers publics et des compagnies judiciaires

CARMF : Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France

CARCDSF : Caisse Autonome de Retraite des Chirurgiens Dentistes et des Sages-femmes

SCAVP : Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens

CARPIMKO : Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Infirmiers, Masseurs Kinésithérapeutes, Pédicures Podologues, Orthophonistes et Orthoptistes

CARPV : Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Vétérinaires

CAVAMAC : Caisse d'Allocation Vieillesse des Agents généraux d'assurance

CAVEC : Caisse d'Allocation Vieillesse des Experts-comptables et des Commissaires aux comptes

CIPAV : Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse

Vos élus FFMKR



Ils ont obtenu :

- La revalorisation du point
- Des avantages familiaux pour les femmes

Ils ont toujours été présents et pour vous :

- Interviennent au cas par cas
- Interviennent au quotidien

Ils ont, tout au long de leurs mandats :

- Assuré une gestion sérieuse
- Œuvré pour garantir la pérennité du régime

Ils ont, au sein de la CNAVPL :

- Lutté contre l'injustice de la compensation interprofessionnelle
- Défendu les intérêts des masseurs-kinésithérapeutes

Ils ont pour défendre l'ASV :

- Fédéré les 9 organisations pour exprimer le refus d'une modification de l'ASV imposée par la Tutelle
- Engagé une procédure en Conseil d'État

Pour la défense de ma retraite je fais confiance à la FFMKR

Demandez le programme !



des acquis à défendre, un avenir à construire

La FFMKR, premier syndicat représentatif de la profession, a fait de la retraite sa priorité. Il est inenvisageable et injuste que la crise économique serve d'alibi pour rogner votre retraite.

Un projet cohérent, rassembleur, intergénérationnel est donc en parfaite adéquation avec nos aspirations.

Une retraite digne et préservée dans un contexte de crise

Pour préserver votre retraite, il est indispensable de conserver le système solidaire pour notre profession. Mais la FFMKR ira plus loin en imposant la reconnaissance de la pénibilité, en imposant la revalorisation de votre retraite et en mettant en place des cotisations plus appropriées.

Mieux accompagner les accidents de la vie et répondre à l'urgence des situations difficiles

Pour répondre aux évolutions sociétales, il est de notre devoir d'assouplir le régime invalidité-décès. La FFMKR va réduire le délai de carence des 90 jours, mensualiser le paiement de la pension d'invalidité et améliorer les prestations servies.

Maîtriser sa retraite complémentaire, pouvoir décider de ses engagements, et anticiper la dépendance

Pour construire une retraite en adéquation avec vos aspirations, il est nécessaire de vous donner un espace de liberté supplémentaire. C'est dans cet esprit que la FFMKR va favoriser le régime complémentaire et mettre en place la possibilité de personnaliser votre retraite complémentaire.

Sortir de l'injustice de la compensation interprofessionnelle qui favorise les professions qui ont les plus hauts revenus

Aujourd'hui, vous payez pour des professions libérales plus riches. Vous trouvez cela normal ? Nous, non ! La FFMKR dit stop à cette injustice. L'engagement est pris pour renforcer l'équité et faire payer les professions à hauts revenus.

En finir avec les attaques contre les acquis conventionnels des masseurs-kinésithérapeutes

Unilatéralement, le gouvernement a imposé la réforme de l'Avantage Social Vieillesse (ASV) des auxiliaires médicaux. La FFMKR a su fédérer avec succès l'ensemble des professions de la CARPIMKO. Nous exigeons le respect des engagements conventionnels car il est insupportable et injuste de voir nos avantages disparaître.

Préserver la qualité de vie des seniors et recentrer l'action sociale sur la perte d'autonomie

Malheureusement les accidents de la vie n'arrivent pas qu'aux autres. Tous les moyens pour anticiper et vous prémunir contre la perte d'autonomie doivent être mis à votre disposition. La FFMKR va favoriser le maintien à domicile en développant les services spécifiques (aides ménagères, aide à l'aménagement de l'habitat en cas de handicap, aide au retour à domicile après une hospitalisation etc.).



N'oubliez pas de voter !



ÉLECTIONS CARPIMKO

CARTE DE VOTE - MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

CODE COLLÈGE



22

LISTES EN PRÉSENCE		Cocher la case correspondant à la liste de votre choix
Liste « Les professionnels auxiliaires de santé affiliés à la Carpimko » présentée par la Coordination Nationale des Indépendants	CNDI	<input type="checkbox"/>
Liste « Union pour la prévoyance et notre retraite » présentée par la Confédération Nationale des Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux «Objectif Kiné», le Syndicat National des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs et la Coordination Nationale des Masseurs Kinésithérapeutes Diplômés d'Etat	CNMKL «OBJECTIF KINÉ» SNMKR CNMKDE	<input type="checkbox"/>
Liste présentée par la Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs	FFMKR	<input type="checkbox"/>



Si tous les adhérents de la FFMKR prennent le temps de voter pour la liste présentée par leur syndicat, la victoire de notre liste est assurée.

Prenez quelques minutes pour défendre votre retraite !

SYNDICAT DES MKR DE PARIS : COTISATIONS 2010

	Cotisation 2009	Quote-part départementale	Quote-part fédérale
Tarif individuel	308 €	73 €	235 €
Tarif réduit *	270 €	46 €	224 €
1 ^{ère} adhésion, nouveaux diplômés, retraités, salariés	49 €	10 €	39 €
Étudiants 3 ^e année d'IFMK	15 €	0 €	15 €

